



SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Doctorat Sciences des religions

**Composante(s)**
École Doctorale
Montaigne-
Humanités

Présentation

Le doctorat en Sciences des religions repose sur les méthodes des sciences humaines et sociales dans une optique soit interdisciplinaire, soit mono-disciplinaire. L'objet visé est l'univers de sens que l'homme façonne par l'activité religieuse, ainsi que tous les faits sociaux qui en découlent directement. Trois questions en dessinent les contours. Quelles sont les convictions religieuses, spirituelles, laïques ou irreligieuses ? Quelles sont les pratiques associées à ces convictions ? Enfin, comment vivent et s'organisent les communautés qui ont ces croyances et ces pratiques en partage ?

Ce doctorat est ouvert aux candidats ayant obtenu le master Religions et sociétés de l'université Bordeaux Montaigne, mais aussi à ceux ayant reçu une formation équivalente dans une autre université de France ou de l'Union européenne ou hors UE. Les candidats n'ayant pas obtenu un master dans cette discipline doivent avoir validé des enseignements portant sur le fait religieux. Pour pouvoir s'inscrire, les candidats soumettent un projet de recherche à un professeur des universités ou à un maître de conférences titulaire de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Leur candidature est ensuite examinée par leur laboratoire d'accueil ainsi que par l'École doctorale Montaigne-Humanités (ED 480).

Une fois inscrits, les doctorants participent aux formations et séminaires prévus par l'École doctorale Montaigne-Humanités. Ils sont intégrés dans l'équipe de recherche à laquelle se rattache leur directeur ou leur directrice de thèse.

Admission

Conditions d'admission

Accès sur dérogation pour les candidats titulaires du grade de Master ou de titres étrangers équivalents à ce grade

Niveau d'entrée obligatoire : Non

Pré-requis obligatoires

Langue française niveau B2

Et après

Savoir-faire et compétences

Les blocs de compétences sont communs à l'ensemble des docteurs.

1. Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
2. Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
3. Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective



4. Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale
5. Formation et diffusion de la culture scientifique et technique
6. Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective